



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise pour le scrutin du 1^{er} novembre 2009.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection générale et celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'élection du préfet en date du 1^{er} novembre 2009 en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009 (jour du scrutin) ;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson depuis au moins douze (12) mois le 1^{er} septembre 2009 ;
4. **avoir transmis à la ville**, à l'adresse indiquée ci-dessous, **une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 17 octobre 2009** ;

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale et celle de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'élection du préfet en date du 1^{er} novembre 2009 en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009 ;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, depuis au moins douze (12) mois le 1^{er} septembre 2009 ;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2009 ;
5. **avoir transmis à la ville**, à l'adresse ci-dessous indiquée, **une procuration pour demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 17 octobre 2009**.

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière adjointe, de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifiée sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités dans l'édition du 27 août 2009 du Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de ville à la date précitée.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 17 octobre 2009**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et à la liste électorale de la MRC et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible sur le site Internet de la Ville au www.ste-marguerite.qc.ca et au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection :
Bureau de la présidente d'élection, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 414, rue du Baron-Louis-Empain, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 (450) 228-2543 poste 224.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 août 2009.

Judith Saint-Louis
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière adjointe, de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités dans l'édition du 27 août 2009 du Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe